

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Version : 07 – MAJ le 23/03/2015

Nom du produit : DPH21

Date de création FDS : 01/02/2005

**1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE****1-1 – Identification du produit :**Nom du produit : **DPH 21**

Référence : DPH5L

**1-2 - Utilisation de la préparation**

Solution liquide concentrée conçue pour optimiser le séchage de l'instrumentation Médico-chirurgicale. Minimise la formation de gouttes et ne laisse qu'un mince film d'eau qui sera évaporé plus facilement par un système de séchage, sans laisser de traces.

**1-3 – Identification de la société****GAMASONIC**BP 52 – ZAC DE L'ANGAUD  
63160 BILLON

Téléphone : 04 73 68 90 26

Fax. : 04 73 68 97 43

**1-4 – Appel d'urgence :** Centre Anti-poisons Tél. 01 40 05 48 48/04 72 11 69 11**2 – IDENTIFICATION DES DANGERS****2-1 Classification de la substance ou du mélange :**

Classification : Préparation classée comme non dangereuses au sens de l'arrêté du 9 novembre 2004 modifiant l'arrêté du 05/01/1993 fixant les modalités d'élaboration et transmission des FDS et transposant la directive 2001/58/CE de la commission du 27/07/2001

**2-2 Eléments d'étiquetage : non classifié**

SUBSTANCES DANGEREUSES	Non
SYMBOLES	Aucun
PHRASES DE RISQUE	Aucune
CONSEILS DE PRUDENCE	Néant.

**2-3 Autres dangers :**

PBT : Non applicable

VPvB : Non applicable

**3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

- Tensio-actifs non ioniques
- Agents anti-tartre
- Dispersants

Numéro	% en poids	N° CAS des principaux constituants
1-	0 < x ≤ 4 %	N° 67-63-0
2-	0 < x ≤ 4 %	N° 9005-65-6

#### **4 – PREMIERS SECOURS**

**Produit pur :**

- |                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| 4-1 Après inhalation :            | Amener le sujet au grand air   |
| 4-2 Après contact avec la peau :  | Se laver les mains   |
| 4-3 Après contact avec les yeux : | Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.<br>Si une irritation persiste, consulter un spécialiste. |
| 4-4 Après ingestion :             | Rincer la bouche et les lèvres avec de l'eau si le sujet est conscient. Ne pas faire vomir.<br>Consulter immédiatement un médecin      |

#### **5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5-1 MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIE :** Tous

DANGERS SPECIFIQUES : Non inflammable.

Méthode particulière d'intervention : Refroidir les récipients par pulvérisation d'eau.

**5-2 EQUIPEMENTS SPECIAUX POUR LA PROTECTION DES INTERVENANTS**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

#### **6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6-1 Mesures de protection individuelle**

- Eviter le contact avec les yeux.

**6-2 Mesures de protection de l'environnement**

- Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement

**6-3 Méthode de nettoyage/d'absorption**

Absorber le liquide avec des absorbants (sciure, sable .....)

#### **7 – MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7-1 Manipulation**

Mesures techniques/précautions :

Conseils d'utilisation :

Eviter le contact avec les yeux.

Ne pas fumer, manger ni boire sur les aires de travail

**7-2 Stockage**

Mesures techniques/conditions de stockage :

Stocker dans les bidons d'origine, parfaitement bouchés, dans un endroit sec frais et ventilé.

#### **8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8-1 Mesures permettant la réduction de l'exposition**

- Information sur les Valeurs Limites d'Exposition Professionnelles (VLEP) :  
Pour CAS N° 67-63-0 : VLEP : INRS (FR) VLCT : 400ppm, 980 mg/m3  
Limites indicatives (VL)

**8-2 Protection individuelle**

- Respecter les mesures générales de protection et d'hygiène
- Protection respiratoire : –
- Protection des mains : –
- Protection des yeux : –
- Protection de la peau : –

**8-3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas verser pur à l'égout.

**9 – PROPRIETE PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9-1 Aspect**

ETAT PHYSIQUE (20°C)	Liquide limpide moussant à l'agitation
COULEUR	Bleu clair
ODEUR	Légère
pH	7,0 +- 1
MASSE VOLUMIQUE (20°C)	1,00 +- 0,05 g/cm3

**9-2 Température – caractéristiques**

Non applicable

**9-3 Solubilité**

SOLUBILITE DANS L'EAU	Oui
-----------------------	-----

**9-4 Caractéristiques d'inflammabilité**

Non applicable

**10 – STABILITE ET REACTIVITE**

**10-1 Réactivité**

Pas de réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'emploi.

**10-2 Stabilité**

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation ci-dessus.

**10-3 Réactions dangereuses**

Non connues

**10-4 Conditions à éviter**

Température < 0°C ou ≥ à 45°C

**10-5 Matières incompatibles**

Néant

**10-6 Produits de décomposition dangereux**

Non connus

**11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

TOXICITE AIGUE	Information non disponibles.
EFFETS LOCAUX	Notre expérience montre qu'il n'y a pas de risques particuliers, s'il est mis en œuvre correctement en respectant les règles d'hygiène usuelles.

**12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

- De faibles concentrations ne perturbent pas le cycle biologique des boues activées et peuvent être dégradées dans un système de traitement des eaux usées.

<p><b>13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION</b></p> <p><b>13-1 Elimination du produit</b> Le produit ne doit pas être rejeté pur, aux égouts, mais seulement après dilution à sa dose Normale d'emploi (2%) dans l'eau du réseau.</p> <p><b>13-2 ELIMINATION DES EMBALLAGES</b> Nettoyer le récipient avec de l'eau. Il est déconseillé de réutiliser les emballages vides.</p>															
<p><b>14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</b> Aucun danger selon les réglementations des transports.</p>															
<p><b>15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES</b></p> <p><b>15-1 Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de Sécurité, de santé et d'environnement :</b> Préparation classée comme non dangereuse.</p> <table border="0"> <tr> <td>REGLEMENTATION FRANCAISE</td> <td>Arrêté du 09/01/93 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de transmission des fiches de données de sécurité, remplacé par l'arrêté du 09/11/2004.</td> </tr> <tr> <td>FICHE DE DONNEE DE SECURITE ALIMENTARITE</td> <td>Arrêté du 08/09/99 relatif aux substances autorisées pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à être mis au contact des denrées alimentaires.</td> </tr> </table> <p><b>Effets sur l'homme</b> PRINCIPAUX DANGERS : EFFETS SUR LA SANTE :</p> <table border="0"> <tr> <td></td> <td>Pas de danger spécifique connu</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Légèrement irritant pour les yeux. Ne présente pas de risques particuliers s'il est mis en œuvre correctement en respectant les règles d'hygiène usuelles.</td> </tr> </table> <p><b>Effets sur l'environnement</b> DANGERS PHYSIQUES ET CHIMIQUES : RISQUES SPECIFIQUES / CEE :</p> <table border="0"> <tr> <td></td> <td>Pas de risques particuliers.</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Pas de risques particuliers.</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Néant.</td> </tr> </table>		REGLEMENTATION FRANCAISE	Arrêté du 09/01/93 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de transmission des fiches de données de sécurité, remplacé par l'arrêté du 09/11/2004.	FICHE DE DONNEE DE SECURITE ALIMENTARITE	Arrêté du 08/09/99 relatif aux substances autorisées pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à être mis au contact des denrées alimentaires.		Pas de danger spécifique connu		Légèrement irritant pour les yeux. Ne présente pas de risques particuliers s'il est mis en œuvre correctement en respectant les règles d'hygiène usuelles.		Pas de risques particuliers.		Pas de risques particuliers.		Néant.
REGLEMENTATION FRANCAISE	Arrêté du 09/01/93 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de transmission des fiches de données de sécurité, remplacé par l'arrêté du 09/11/2004.														
FICHE DE DONNEE DE SECURITE ALIMENTARITE	Arrêté du 08/09/99 relatif aux substances autorisées pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à être mis au contact des denrées alimentaires.														
	Pas de danger spécifique connu														
	Légèrement irritant pour les yeux. Ne présente pas de risques particuliers s'il est mis en œuvre correctement en respectant les règles d'hygiène usuelles.														
	Pas de risques particuliers.														
	Pas de risques particuliers.														
	Néant.														
<p><b>16 – AUTRES INFORMATIONS</b></p> <p>Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Ce document s'applique au produit en l'état, conforme aux spécifications fournies. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable. L'utilisateur du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.</p>															
<p><b>Fin du document.</b> <b>Nombre de page : 4</b> <b>Version n° 07</b> <b>Date de Mise à Jour : 23/03/2015</b></p>															

